



# Mairie de Vert-le-Grand (91810)

Vert-le-Grand le 8 janvier 2024

Monsieur Bruno NICOLAS  
1<sup>er</sup> Maire adjoint

à

Mesdames, Messieurs,  
Les Présidents d'Associations  
91810 Vert-le-Grand

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

CANTON DE RIS-ORANGIS

Téléphone : 01.64.56.02.72

Télécopie : 01.64.56.22.55

E-mail : commune-vert-le-grand@wanadoo.fr

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Je vous présente tout d'abord tous mes vœux pour cette nouvelle année 2024. L'année 2023 a été une année pleine pour l'ensemble de vos associations, après les difficiles années 2020 et 2021 dues aux conditions sanitaires, et 2022 qui a marqué la reprise de vos activités. J'espère que l'année 2024 vous permettra de continuer à réaliser vos projets et de faire vivre le monde associatif comme nous en avons tant besoin dans notre village.

J'ai donc le plaisir de vous adresser le dossier de demande de subvention communale pour l'année 2024. Si vous rencontrez des difficultés particulières pour remplir votre dossier, je me tiens à votre disposition pour vous aider dans votre démarche.

La conjoncture politique et économique actuelle, avec des recettes en baisse et des dépenses de plus en plus importantes, surtout au niveau de l'énergie, nous oblige et vous oblige à une gestion de plus en plus rigoureuse en matière de dépenses. Notez bien que la commune met ses locaux, entretenus et chauffés, gratuitement à votre disposition. Naturellement vous êtes libres d'envisager d'autres recettes pour réaliser les activités de votre association et ainsi équilibrer votre budget.

J'attire votre attention sur le fait que les subventions communales représentent de l'argent public et qu'il est normal que la Municipalité sache comment sont utilisées ces subventions. **Je demande donc à toutes les associations communales qui utilisent des locaux communaux, mêmes celles qui ne demanderaient pas de subvention, de remplir le dossier fourni, et de rendre compte de ses finances pour les années 2023 et 2024, faute de quoi l'accès aux locaux communaux leur sera interdit.**

Vous pourrez télécharger le fichier de demande de subvention sur le site de la commune (<http://www.vertlegrand.com>) qui sera disponible jusqu'au 24 Février 2024.

Vous devez **impérativement** fournir en outre dans votre dossier **le compte rendu de votre dernière assemblée générale**, et bien préciser les actions menées sur 2023 et celles prévues par votre association sur l'année 2024. La commission chargée d'examiner vos demandes y sera particulièrement vigilante. Pour vous aider dans votre gestion, nous vous demandons également d'indiquer dans le fichier votre budget prévisionnel 2023 pour le comparer avec vos dépenses réelles 2023.

Nous mettons à votre disposition des informations sur le bénévolat des dirigeants, qui peuvent, selon les cas, engendrer des réductions d'impôts à condition que ces sommes figurent dans le dossier financier.

Par ailleurs, je vous demande de vérifier que vous avez fourni en Mairie les derniers statuts de votre association ainsi que votre contrat d'assurance 2024, faute de quoi votre dossier sera jugé incomplet.

**Votre dossier doit nous parvenir complet avec notamment le compte rendu de la dernière assemblée générale de votre association avant le 24 Février 2024 dernier délai, faute de quoi, il ne sera pas examiné.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bruno NICOLAS  
1<sup>er</sup> maire adjoint